

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Commandement de la gendarmerie
pour Saint-Pierre-et-Miquelon

**Décision n° 1/4 du 7 avril 2011 portant attribution, en 2011,
de la prime de résultats exceptionnels à titres individuel et exceptionnel**

NOR : IOJ1114491S

Le lieutenant-colonel Philippe GUISSSET, commandant la gendarmerie de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide,

Article 1^{er}

Les personnels de la gendarmerie en activité de service dont la liste est jointe percevront, à titres individuel et exceptionnel, au titre de l'année 2011, une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 300,00 € (trois cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe II.

Article 4

Une prime de 200,00 € (deux cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe III.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2011.

*Le lieutenant-colonel,
commandant la gendarmerie
de Saint-Pierre-et-Miquelon,
P. GUISSSET*

ANNEXE I

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS À TITRE INDIVIDUEL
D'UN MONTANT DE 400,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Camblong Jean-Christophe	Nigend : 165 362	Numéro de livret de solde : 8 021 911
--------------------------	------------------	---------------------------------------

ANNEXE II

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS À TITRE INDIVIDUEL
D'UN MONTANT DE 300,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Bouret François	Nigend : 125 899	Numéro de livret de solde : 5 271 018
Bosson Luc	Nigend : 133 714	Numéro de livret de solde : 5 294 316
Carrere Thierry	Nigend : 127 465	Numéro de livret de solde : 5 280 816
Foschia Walter	Nigend : 165 056	Numéro de livret de solde : 8 021 742
Krempff Pascale	Nigend : 152 003	Numéro de livret de solde : 8 008 931

ANNEXE III

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS À TITRE INDIVIDUEL
D'UN MONTANT DE 200,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Agnoux Jean-François	Nigend : 137 660	Numéro de livret de solde : 5 281 802
Danto Bruno	Nigend : 157 535	Numéro de livret de solde : 8 015 032
Dumontet François	Nigend : 155 559	Numéro de livret de solde : 8 013 056
Giacomazzi Stéphane	Nigend : 148 727	Numéro de livret de solde : 8 006 530
Hadey Thierry	Nigend : 103 203	Numéro de livret de solde : 5 173 169
Jalowoï Jean	Nigend : 180 040	Numéro de livret de solde : 8 029 739
Jehanno Grégory	Nigend : 192 483	Numéro de livret de solde : 8 039 650
Pelloquin Jérôme	Nigend : 209 715	Numéro de livret de solde : 8 062 844
Person Maryan	Nigend : 149 451	Numéro de livret de solde : 8 007 172
Pluchon Philippe	Nigend : 141 683	Numéro de livret de solde : 8 001 379
Trehout Catherine	Nigend : 153 658	Numéro de livret de solde : 8 016 692